

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE LE MOULE

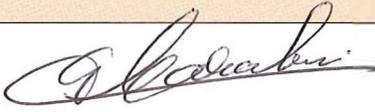
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE MULTI ACCUEIL

PRESENTATION DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE -
DECISION DE L'AUTORITE CONCEDANTE

Le 12 Février 2021 les membres de la commission de délégation de service public, sous la présidence de Madame Le Maire, Gabrielle CARABIN, se sont réunis au centre technique municipal afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

1/ Composition de la commission

Membres à voix délibératives

Nom et Prénom	Qualité	Signature
Gabrielle CARABIN	Présidente	
Marcelin CHINGAN	Membre	
Pierre PORLON	Membre	
Pinchard DEROS	Membre	
Thierry FULBERT	Membre	

2/ Membres à voix consultatives

Personnes présentes sans droit de vote ni droit de participation aux débats

Nom, Prénom et Fonction
François PELAGE, Directeur Général des Services
Marie-Christine SIMION, Directrice Administration et Achat
Cindy PERVDANT, Directrice des Affaires Juridiques
Barbara DESTACAMP, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « Agriate Conseil » (visio-conférence)
Quentin NEUVILLE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « Agriate Conseil » (visio-conférence)

3/ Préambule

L'autorité concédante rappelle à ses collègues que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a présenté, le 22 décembre 2020, à la commission de délégation de service public le rapport d'analyse des offres avant négociation.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après discussion et échanges de vue les membres de la commission ont proposé de négocier avec l'ensemble des candidats.

Aussi, l'autorité concédante a décidé de négocier avec les candidats suivants :

- Groupement People and Baby/ Enfance pour tous
- UDAF
- MAIA Village

Cette dernière a eu lieu sur site le 11 janvier 2021.

Le 12 janvier 2021 les candidats ont été invités à transmettre le 20 janvier 2021 à 12h00, sur le profil acheteur, les pièces suivantes :

- Le cas échéant, le support de présentation projeté lors de l'audition ou tout autre document ayant nourri les échanges,
- Une confirmation de chacun des engagements pris oralement lors de l'audition
- La réponse à toute question orale posée lors de l'audition
- Le cas échéant, une nouvelle offre financière.

4/ Présentation du rapport d'analyse des offres

La présentation du rapport d'analyse des offres s'est déroulée par visioconférence le 12 février 2021..

Madame Barbara DESTACAMP et Monsieur Quentin NEUVILLE de la société AGRIATE CONSEIL, assistant à maîtrise d'ouvrage de la ville de Le Moule, ont présenté aux membres de la commission de délégation de service public le rapport d'analyse après négociation qu'ils ont rédigé.

Pour mémoire les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique 60%
- Prix de la prestation 40%

Les points ci-après ont été abordés :

- Périmètre de la DSP
- Barème de notation
- Examen technique
 - 1/ Qualité du projet pédagogique
 - 2/ Modalités de gestion et d'accueil
 - 3/ Organisation et affectation des ressources humaines
 - 4/ Prestation de restauration
 - 5/ La vie du contrat
- Examen juridique
- Examen financier

Notations :

a/ Critère Valeur technique

Qualité du projet pédagogique

NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE AVANT NEGOCIATION	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
Qualité du projet pédagogique			
Projet pédagogique	7	7	7
Objectifs d'animations poursuivis	7	7	7
Modalités de prise en compte du contexte et spécificités territoriales	7	7	7
Semaine type avec répartition des activités	4	4	10
Spécificités d'accueils des assistantes maternelles	7	7	10
Outils pour déployer l'activité LAEP	7	10	10
Moyens d'animations	7	10	10
SOMME	46	52	61
NOTE (/10)	6,57	7.43	8.71
20%	1.31	1.49	1.74

Modalités de gestion et d'accueil

NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE AVANT NEGOCIATION	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
Modalités de gestion et d'accueil			
Projet de règlement intérieur	4	4	7
Modalités d'inscription aux services	7	4	10
Supports d'informations prévus	10	7	10
Permanences proposées	7	7	7
Modalités de facturation et de recouvrement	4	4	7
Continuité du service public	10	4	7
SOMME	42	30	48
NOTE (/10)	7.00	5.00	8.00
15%	1.05	0.75	1.20

Organisation et affectation des ressources humaines

NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE AVANT NEGOCIATION	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
Organisation et affectation des ressources humaines			
Structuration de l'équipe	4	7	7
Taux d'encadrement	4	7	7
Profil du directeur	4	4	7
Plan de formation	7	7	7
SOMME	19	25	28
NOTE (/10)	4.8	6.3	7.00
15%	0.71	0.94	1.05

Prestation de restauration

NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE AVANT NEGOCIATION	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
Prestation de restauration			
Organisation et encadrement du temps du repas	0	7	7
Programme d'animations et repas à thèmes	4	0	10
Gestion des allergies alimentaires	4	4	7
Protocole bactériologique	7	7	7
SOMME	15	18	31
NOTE (/10)	3,8	4.5	7.8
5%	0,19	0,23	0,39

La vie du contrat

NOTATION DU CRITERE TECHNIQUE AVANT NEGOCIATION	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
La vie du contrat			
Mise en œuvre de la phase de démarrage	4	7	7
Accompagnement en phase de démarrage	0	4	7
Recueil de la satisfaction des familles	7	7	7
Communication relative à la vie du multi-accueil	7	0	10
Modalités de reporting	10	0	7
Optimisation du taux de remplissage	4	7	7
SOMME	32	25	45
NOTE (/10)	5,3	4.2	7.5
5%	0,27	0,21	0,38

b/ Critère Examen financier

Le montant de la subvention de fonctionnement de la ville pour la durée du contrat se présente comme suit :

CANDIDATS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	TOTAL	NOTE	
PEOPLE AND BABY	65 439.86	209 180.55	213 594.81	225 934.24	164 293.24	878 442.50	40.00
UDAF	374 662.00	366 555.00	379 292.00	391 452.00		1 511 961.00	23.24
MAIA VILLAGE	246 000.00	225 000.00	220 000.00	220 000.00		911 000.00	38.57

People and Baby n'a pas transmis de nouvelle offre. Son offre initiale a été maintenue.

c/ Notes finales

	PEOPLE & BABY	UDAF	MAIA VILLAGE
Note technique(6)	3.53	3.61	4.76
(/60)	35.31	36.07	47.55
Rang	3ème	2ème	1 ^{ER}
Subvention de fonctionnement de sept 2020 à décembre 2023	878 442.50	1 511 961.00	911 000.00
(/40)	40	23.24	38.57

	1er	3ème	2ème
Note Globale (/100)	75.31	59.31	86.12
Rang	2ème	3ème	1er

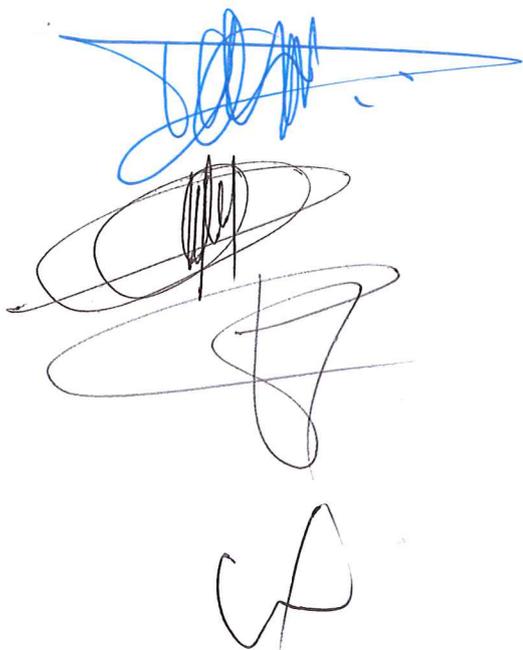
5/ Décision de l'autorité concédante

L'autorité concédante décide :

- De retenir le classement ci-dessus.
- De conclure la convention de délégation de service public avec la société MAIA VILLAGE, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.
- De réclamer à cette dernière les attestations prouvant qu'elle est à jour de ses obligations en matière fiscales et sociales

Fait à Le Moule, le 12 Février 2021

Les membres de la commission de DSP,



La Présidente,
Gabrielle CARABIN

